

FICHE DE FORMULATION DES VŒUX DÉFINITIFS
À utiliser par les élèves scolarisés au lycée

À REMPLIR PAR LE (LES) REPRÉSENTANT(S) LÉGal(AUX)	À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ																												
<p>Identité de l'élève :</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/></p> <p>Date de naissance:</p> <p>NOM et prénom du(des) représentant(s) légal(aux) :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>Code postal :</p> <p>VILLE :</p> <p>Téléphone domicile :</p> <p>Téléphone portable :</p> <p>Courriel :</p> <p>EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT, nouvelle adresse à la prochaine rentrée scolaire :</p> <p>.....</p> <p>Code postal :</p> <p>VILLE :</p> <p>SCOLARITÉ (année en cours) :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><input type="checkbox"/> 2^{de} générale et technologique</p> <p><input type="checkbox"/> 1^{re} générale ou technologique, série :</p> <p><input type="checkbox"/> 2^{de} professionnelle :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> 1^{re} professionnelle :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Autre :</p> <p>.....</p> <p>Langues vivantes étudiées :</p> <p>LV1 :</p> <p>LV2 :</p> </div> <p>Date et signature de l'élève majeur ou du(des) représentant(s) légal(aux) :</p>	<p align="center"><i>Cachet de l'établissement</i></p> <p>Code national de l'établissement UAI :</p> <p>Département :</p> <p>VILLE :</p> <p align="center"> <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé sous contrat <input type="checkbox"/> Privé hors contrat </p> <p>*CODE Identifiant National Elève (INE) :</p> <p>*Élève boursier sur critères sociaux : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>*CODE zone géographique :</p> <p>À compléter uniquement pour une demande de 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou 1^{re} générale ou technologique contingentée</p> <div style="background-color: #002060; color: white; text-align: center; padding: 5px;"> <p>Reportez les moyennes des notes de l'année en cours * (possibilité d'indiquer une décimale)</p> </div> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <tr><td style="width: 60%; text-align: right;">Français</td><td>.....</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Mathématiques</td><td>.....</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Histoire-géographie-enseignement moral & civique</td><td>.....</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Langue vivante 1</td><td>.....</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Langue vivante 2</td><td>.....</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Education physique et sportive</td><td>.....</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Arts plastiques</td><td>.....</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Education musicale</td><td>.....</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">SVT</td><td>.....</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Physique-chimie</td><td>.....</td></tr> </table> <p>À compléter uniquement pour une demande de 1^{re} professionnelle après une 2^{de} professionnelle organisée en famille de métiers</p> <div style="background-color: #002060; color: white; text-align: center; padding: 5px;"> <p>Reportez les moyennes des notes de l'année en cours * (possibilité d'indiquer une décimale)</p> </div> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <tr><td style="width: 60%; text-align: right;">Français (coef 1)</td><td>.....</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Mathématiques (coef 1)</td><td>.....</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Langue vivante 1 (coef 1)</td><td>.....</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Enseignement professionnel (coef 5) comprenant les moyennes des différents enseignements professionnels</td><td>.....</td></tr> </table> <p>* Indiquer NN (non noté) en l'absence de notes pour une matière.</p>	Français	Mathématiques	Histoire-géographie-enseignement moral & civique	Langue vivante 1	Langue vivante 2	Education physique et sportive	Arts plastiques	Education musicale	SVT	Physique-chimie	Français (coef 1)	Mathématiques (coef 1)	Langue vivante 1 (coef 1)	Enseignement professionnel (coef 5) comprenant les moyennes des différents enseignements professionnels
Français																												
Mathématiques																												
Histoire-géographie-enseignement moral & civique																												
Langue vivante 1																												
Langue vivante 2																												
Education physique et sportive																												
Arts plastiques																												
Education musicale																												
SVT																												
Physique-chimie																												
Français (coef 1)																												
Mathématiques (coef 1)																												
Langue vivante 1 (coef 1)																												
Enseignement professionnel (coef 5) comprenant les moyennes des différents enseignements professionnels																												

FICHE DE FORMULATION DES VŒUX DÉFINITIFS
À utiliser par les élèves scolarisés au lycée

Ce document est à retourner auprès du lycée àpour le

Fermeture de saisie des vœux dans l'application Affelnet-Lycée → **le 7 juin 2024**

NOM de l'élève PRÉNOM de l'élève.....

VŒUX	À REMPLIR PAR LE(LES) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)		À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE
	Formation demandée <i>(Préciser la spécialité ou la série)</i>	Établissement demandé	Avis du chef d'établissement d'origine pour une 1 ^{re} professionnelle post 2 ^{de} pro organisée en famille de métiers
N°1 <input type="checkbox"/> <i>Pour information, internat souhaité</i>	Nom de l'établissement : Commune : Département :	Avis du chef d'établissement d'origine: <input type="checkbox"/> Très Favorable (T) <input type="checkbox"/> Favorable (F) <input type="checkbox"/> Réservé (R) <hr/> Code vœu
	N°2 <input type="checkbox"/> <i>Pour information, internat souhaité</i>	Nom de l'établissement : Commune : Département :
N°3	 <input type="checkbox"/> <i>Pour information, internat souhaité</i>	Nom de l'établissement : Commune : Département :
	N°4 <input type="checkbox"/> <i>Pour information, internat souhaité</i>	Nom de l'établissement : Commune : Département :
N°5	 <input type="checkbox"/> <i>Pour information, internat souhaité</i>	Nom de l'établissement : Commune : Département :

AVERTISSEMENT

- ❖ Toutes les demandes des élèves scolarisés en lycée doivent apparaître sur cette fiche ;
- ❖ Les élèves scolarisés en 1^{re} ne peuvent pas demander une 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP ;
- ❖ Les élèves scolarisés en 1^{re} année de CAP ne peuvent demander aucune 1^{re} ;
- ❖ L'affectation en 1^{re} technologique et 1^{re} professionnelle dépend des places disponibles. Afin d'éviter de vous retrouver sans affectation fin juin, **il vous est fortement recommandé de formuler plusieurs vœux.**
- ❖ La saisie des vœux définitifs dans AFFELNET-Lycée est de la responsabilité du chef de l'établissement dans lequel l'élève est scolarisé.

FICHE DE FORMULATION DES VŒUX DÉFINITIFS
À utiliser par les élèves scolarisés au lycée

1. Pour les élèves scolarisés en 2^{de} générale et technologique

L'ORIENTATION

Le dialogue entre l'établissement et les représentants légaux, tout au long de l'année, permet d'aboutir à la décision d'orientation du chef d'établissement. Les décisions d'orientation possibles après la classe de 2^{de} sont les suivantes : 1^{re} générale, 1^{re} technologique. Suite à une demande éventuelle de l'élève et ses représentants légaux pour une passerelle vers la voie professionnelle, un avis sera donné par le conseil de classe.

Les informations et les documents sont disponibles sur le site académique : [Affectation en 1^{re} et passerelles dans l'académie de Poitiers](#) Important : les vœux d'affectation doivent être concordants avec la décision d'orientation.

2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

1^{re} GÉNÉRALE

le conseil de classe émet une décision d'orientation sur 1^{re} générale

1^{re} TECHNOLOGIQUE *

le conseil de classe émet une décision d'orientation sur la série de 1^{re}

1 ^{re}								
ST2S	S2TMD	STL	STD2A	STMG	STI2D	STHR	STAV	

* Dans l'académie de Poitiers, certaines séries de 1^{re} technologique font l'objet d'un contingentement : la capacité d'accueil est limitée ; elles ne peuvent donc accueillir qu'un certain nombre d'élèves. Cette capacité est définie par les services du rectorat. La liste de ces 1^{res} technologiques contingentées dans notre académie est disponible auprès de votre établissement d'origine.

Après la décision d'orientation : l'affectation

Toutes les demandes pour une 1^{re} générale ou une série de 1^{re} technologique des élèves de 2^{de} générale ou technologique ou élèves redoublants de 1^{re} générale ou technologique dans un établissement public ou privé sous contrat de l'Education nationale de l'académie font l'objet d'une saisie sur AFFELNET-Lycée.

Les demandes d'élèves scolarisés en 2^{de} générale ou technologique dans un établissement relevant du ministère de l'éducation nationale souhaitant poursuivre en 1^{re} générale ou 1^{re} STAV dans un établissement agricole doivent également être saisies sur AFFELNET-Lycée, ainsi que les demandes des élèves déjà inscrits dans un établissement agricole et souhaitant s'inscrire en 1^{re} générale ou STAV dans un autre établissement.

Un bonus automatique « Établissement » est attribué dans AFFELNET-Lycée aux élèves de 2^{de} générale et technologique ou redoublants de 1^{re} générale ou technologique pour assurer leur affectation dans le même établissement.

Poursuite d'études en 1^{re} générale d'établissement

→ Demande d'une 1^{re} générale sans changement d'établissement

- Saisie du vœu sur Affelnet-Lycée;
- Pas d'avis du chef d'établissement, ni de notes à saisir.

→ Demande d'une 1^{re} générale avec un changement d'établissement

- Saisie du vœu sur Affelnet-Lycée;
- Pas d'avis du chef d'établissement, ni de notes à saisir ;
- En cas de demande de dérogation pour une 1^{re} générale hors établissement pour suivre un enseignement de spécialité non dispensé dans l'établissement où l'élève est scolarisé en 2^{de} générale et technologique :
 - o L'établissement d'origine de l'élève doit faire parvenir la demande de dérogation en 1^{re} générale, accompagnée des documents justificatifs et signée par la famille, auprès de la DSDEN d'accueil avant la date butoir indiquée sur le calendrier académique.
 - o Sur la fiche « formulation des vœux définitifs » doit figurer en 1^{er} vœu sur AFFELNET-Lycée la demande pour la 1^{re} générale hors établissement suivi de la demande pour une 1^{re} générale dans le lycée d'origine de l'élève.

Poursuite d'études en 1^{re} Technologique

→ Demande d'une série de 1^{re} technologique contingentée (pour connaître les formations concernées, il faut se rapprocher de son établissement d'origine)

- Saisie du vœu sur AFFELNET-Lycée;
- Pas d'avis du chef d'établissement;
- Les notes de 2^{de} générale et technologique à saisir: moyenne des trimestres de l'année en cours dans les 8 enseignements obligatoires du tronc commun.

→ Demande d'une série en 1^{re} technologique non contingentée

- Saisie du vœu sur AFFELNET-Lycée;
- Pas d'avis du chef d'établissement, ni de notes à saisir.

FICHE DE FORMULATION DES VŒUX DÉFINITIFS À utiliser par les élèves scolarisés au lycée

2. Pour les élèves scolarisés en 2^{de} professionnelle organisées par familles de métiers

→ Demande d'une première professionnelle en continuité

- Saisie du vœu sur AFFELNET-Lycée;
- Saisie de l'avis pédagogique du chef d'établissement d'origine,
- Saisie des notes : français, maths, LV1, moyenne des enseignements professionnels

Pour information, l'affectation des élèves actuellement scolarisés en classe de 2^{de} professionnelle organisée en famille de métiers est réalisée en prenant en compte différents critères hiérarchisés comme suit :

- 1^{er} critère : élèves de la famille de métiers déjà scolarisés dans l'établissement
- 2^e critère : élèves de la famille de métiers
- 3^e critère : avis pédagogique émis par l'établissement d'origine ;
- 4^e critère : prise en compte des notes.

3. Saisie des vœux

1 vœu = intitulé complet de formation + nom complet de l'établissement dans lequel elle est proposée

- 5 vœux maximum possibles ;
- Tous les vœux doivent figurer sur la fiche de formulation des vœux définitifs ;
- L'ordre des vœux est important : **il doit exprimer vos préférences mais doit tenir compte aussi des capacités d'accueil parfois très limitées** ;
- L'établissement d'origine de l'élève saisit ses vœux sur l'application AFFELNET-Lycée ;
- L'établissement d'origine édite la fiche récapitulative de saisie des vœux et vous la transmet pour vérification et signature.

Pour les demandes vers les établissements privés en alternance (MFR), les établissements privés hors contrat, les unités de formation par apprentissage (UFA, sections en apprentissage proposées dans certains lycées professionnels publics) ou les centres de formation d'apprentis (CFA) : vous devez faire les démarches directement auprès des établissements concernés.

Pour une demande vers une autre académie : adressez-vous au SAIO de l'académie concernée ou à la DSDEN du département souhaité dans cette académie.

4. Résultat de l'affectation

Vous êtes informé du résultat de l'affectation à partir du **25 juin 2024**.

Si votre enfant est ADMIS : le lycée d'accueil vous envoie la notification d'affectation pour une inscription selon son calendrier.

Si votre enfant est classé sur la LISTE SUPPLÉMENTAIRE (LS) : le lycée d'origine vous envoie la notification de liste supérieur avec le rang de classement précisé. Un élève classé en LS ne peut être affecté que si une place est libérée par un élève démissionnaire.

Si votre enfant est REFUSÉ : le lycée d'origine vous envoie les résultats d'affectation. Vous devez rester en lien avec cet établissement.

Dans les établissements publics, la décision définitive d'affectation appartient à l'Inspecteur/Inspectrice d'Académie, Directeur/Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) lorsqu'il s'agit de l'Éducation nationale et au Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) lorsqu'il s'agit de l'enseignement agricole. En ce qui concerne les établissements privés sous contrat d'association, les directeurs de lycées sont responsables de l'admission des élèves dans leurs établissements.

L'inscription est obligatoire et vous devez la faire immédiatement après réception du dossier adressé par l'établissement d'accueil. Si vous ne procédez pas rapidement à l'inscription, le chef de l'établissement d'accueil considèrera que vous ne donnez pas une suite favorable à la proposition d'affectation qui vous a été faite. **Vous serez alors considéré comme démissionnaire et votre place sera proposée à un autre candidat.**

Mentions légales : Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-Lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'IA-DASEN. L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-Lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-Lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves et apprentis en classes de 2^{de} et 1^{re} professionnelles, générales et technologiques et en première année de CAP par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique. Les personnes habilitées de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés, des services gestionnaires de l'affectation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et du rectorat, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Les droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après la mort s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Le caractère obligatoire des réponses est signalé par le signe *. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Guillaume Odinet - 110 rue de Grenelle 75007 Paris
Coordonnées du délégué à la protection des données de l'académie : Monsieur Anthony Barillot - 22 rue Guillaume VII le Troubadour 86000 Poitiers